

Délibération

Générale

colonial

## DELIBERATION n° 72-1601/SG/CD De la commision Permanente de la Chambre des Députés accor dant une parcelle de terrain domaniale, sise à Dji bouti, nouveau lotissement de la République (rendu' exécutoire par arrêté n° 73-1601/SG/CD du 5 novembre 19973)

n° 72-1601/SG/CD De la

Ministère  
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication  
24 octobre 1973

Numéro JO  
n° 22 du 26/11/1973

Date du numéro  
26 novembre 1973

### TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n° (°1 dU 24 Octobre b 1973 de la Commission Permanente de la Chambre des Députés du Territoire Français des Afars et des Issas accordant une parcelle de terrain domaniale, sise à Djibouti, nouveau lotissement de la République.